

PRESBYTÈRE, ACTUELLEMENT MAISON

Bourgogne-Franche-Comté, Haute-Saône
Conflandey
12 B rue de l'Église

Dossier IA70000967 réalisé en 2018

Auteur(s) : Guillaume Gézolme



Historique

L'édifice a probablement été bâti au 18^e siècle. Présent sur le cadastre de 1828, le bâtiment est donné à la commune le 20 mars 1846 pour y loger le curé. Ce don comprend la maison ainsi que les communs attenants. L'entretien et les frais de réparations seront à la charge du conseil municipal ; l'acte précise également que l'édifice doit exclusivement servir de cure. Suite à la loi de séparation de l'Église et de l'État de décembre 1905, le conseil municipal doit louer le presbytère au desservant local ; par délibération, il décide qu'il sera loué annuellement pour un franc symbolique. Le 22 janvier 1907, la préfecture rejette la délibération arguant que c'est une subvention déguisée, violant la loi. Le préfet demande à la commune de reprendre une délibération conforme. Ainsi, le 3 février, le conseil municipal propose de louer le presbytère pour la somme de 60 francs par an avec un bail de 3, 6 ou 9 ans. Le 11 février 1907, nouveau refus de la préfecture ; elle estime que le montant du loyer est bien inférieur à sa valeur réelle qu'elle évalue approximativement à 300 francs. Le préfet demande à la commune de régulariser au plus vite la situation. Le 7 août 1907, sans nouvelle de la commune, la préfecture enjoint le maire de régulariser la situation sous huitaine. La réponse intervient le 16 août : le maire est conscient du caractère légal de la demande mais tient à préciser que le presbytère est un don d'une personne souhaitant aider la commune ; il semble donc immoral que la commune puisse tirer un revenu du bâtiment d'autant que les héritiers sont garants de l'exécution des termes de la donation. De plus, la population émet une pétition pour soutenir la position du maire face à la préfecture. En février 1909, un compromis est trouvé : la mairie louera le presbytère au curé pour 100 francs par an pour une durée de 3, 6 ou 9 ans. La commune aura la jouissance des bâtiments dépendants du presbytère et des vignes : le taureau communal sera logé dans la grange et le matériel à incendie sera stocké dans les écuries. Actuellement, le presbytère appartient toujours à la mairie.

Période(s) principale(s) : 2^e moitié 18^e siècle

Description

L'édifice a des murs en moellons calcaires enduits et comporte un sous-sol, un rez-de-chaussée, deux étages carré et un étage de comble. Les ouvertures ont été remaniées et sont postérieures à la construction de l'ensemble. Le toit, en tuiles mécaniques, est à longs pans et demi-croupe.

Éléments descriptifs

Murs : calcaire, moellon, enduit

Toit : tuile mécanique

Étages : sous-sol, rez-de-chaussée, 2 étages carrés, étage de comble

Sources documentaires

Documents d'archives

- **3 O 1438/3. Bâtiments communaux et travaux divers (1826-1829).**

3 O 1438/3. Bâtiments communaux et travaux divers (1826-1829).

Lieu de conservation : Archives départementales de la Haute-Saône, Vesoul- Cote du document : 3 O 1438/3

- **167 E dépôt 35/M1. Édifices communaux (1791-1911).**

167 E dépôt 35/M1. Édifices communaux (1791-1911).

Lieu de conservation : Archives départementales de la Haute-Saône, Vesoul- Cote du document : 167 E dépôt 35/M1

Informations complémentaires

Thématiques : val de Saône

Aire d'étude et canton : Val de Saône

Dénomination : presbytère

Parties constituantes non étudiées : grange, écurie

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Vue depuis la rue de l'Eglise.

70, Conflandey, 12 B rue de l'Église

N° de l'illustration : 20177001206NUC4A

Date : 2017

Auteur : Jérôme Mongreville

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



La façade antérieure.

70, Conflandey, 12 B rue de l' Église

N° de l'illustration : 20177001207NUC4A

Date : 2017

Auteur : Jérôme Mongreville

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine